

Nicolas Koukas

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

LES **10** PREMIÈRES
PROPOSITIONS
SUR LE THÈME

« **TRANSITION ÉCOLOGIQUE** »

Le 10 Février 2020

**LE PARTI DES
ARLÉSIENS**

Contacts

Nicolas Koukas | Presse

contact@nicolas-koukas.com

07 66 34 15 13

<https://www.lepartidesarlesiens.fr>

Facebook : @nicolaskoukas2020

La transition écologique n'est pas un choix. Elle est une nécessité pour nous préparer aux changements annoncés et prendre notre part à ce combat planétaire qui engage l'Humanité. La transition écologique est dans notre assiette, dans l'air que nous respirons, dans notre manière de nous loger, de nous déplacer, dans nos paysages, elle est partout, et nous la vivons tous les jours. Notre engagement : Répondre aux besoins quotidiens tout en préparant l'avenir et mener notre terre sur le chemin de la résilience.

1. Une eau de qualité pour tous

- > Assurer un contrôle et un suivi permanent de la Délégation de Service Public de l'Eau et de l'assainissement mise en place à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et faire un bilan en fin de concession pour décider d'un éventuel retour en régie directe.
- > Réinstaller des fontaines publiques.
- > Poursuivre les investissements permettant d'économiser l'eau consommée par la commune, et notamment la télégestion qui permet de détecter les fuites et les anomalies en temps direct et d'intervenir rapidement.
- > Promouvoir les économies d'eau dans tous les secteurs et suivre l'expérimentation sur la réutilisation des eaux grises menée dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique signé en 2019.
- > Lutter contre l'imperméabilisation des sols avec un principe : Pour chaque m² urbanisé, un mètre carré désimperméabilisé.
- > Choisir des revêtements de sol qui permettent l'infiltration naturelle.
- > Concevoir des noues (petits fossés) sur le territoire pour permettre à l'eau de pluie d'y stagner avant d'irriguer progressivement les sols.
- > Accompagner les initiatives économiques et citoyennes visant à récupérer les eaux de pluie à travers un appel à projets.
- > Installer des citernes urbaines (collecteurs d'eau de pluie) dans des zones stratégiques de la ville pour l'arrosage, le nettoyage.
- > Préserver notre ressource en eau à long terme, en quantité et en qualité à travers la mise en œuvre du contrat de nappe de la Crau, et une participation active aux travaux de la structure gestionnaire (le SYMCRAU).

2. Améliorer la qualité de l'air

- > Rendre plus performant le transport collectif (bus, train, covoiturage) et donner la priorité aux modes de déplacement doux (marche, vélo) pour réduire la circulation automobile.
- > Mailler la ville en pistes et itinéraires cyclables en résorbant notamment les points noirs (franchissement du fleuve, de la 113, des canaux, de la voie ferrée, des grands carrefours).
- > Lancer un « plan trottoirs » ciblé, élaboré en co-construction avec les CIQ, les CIV et les associations pour sécuriser et rendre agréable les cheminements piétons.

- > Poursuivre la piétonisation du centre-ville.
- > Créer les parkings manquants en entrée de ville (ancienne caserne des pompiers, Trinquetaille, minimes, gare) et assurer la liaison avec le centre-ville grâce à des transports doux et des cheminements piétons ou cyclables sécurisés.
- > Mettre en œuvre le dispositif dit du « dernier kilomètre » permettant les livraisons en centre-ville par des modes de transport doux en expérimentant, dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise « POP Arles », la création de pôles de livraisons et de gardiennage de colis.
- > Identifier des espaces de parking de covoiturage.
- > Organiser les assises locales du vélo en septembre 2020 dans le cadre de l'élaboration du Plan Vélo lancé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et financé par l'ADEME.
- > Solliciter la préfecture pour limiter la vitesse à 70 Km/h sur la partie urbaine de la N113. Porter l'interdiction du transit des poids lourds hors desserte départementale.
- > Former les écoliers aux transports doux, en maintenant les actions de prévention routière et en organisant des événements et des animations spécifiques (route du sel des écoliers par exemple, vélorutions...)
- > Remplacer progressivement la flotte de véhicules publics par des véhicules à faible émission de gaz et particules fines
- > Elaborer un nouveau Plan de Déplacement Urbain pour se doter d'une stratégie de déplacement en ville.
- > Maintenir le partenariat avec la structure officielle agréée ATMOSUD pour le suivi de la qualité de l'air sur la commune
- > Lancer la réflexion sur la faisabilité d'un pont routier au nord d'Arles
- > Mettre en place une politique volontariste par le biais de décrets municipaux, afin, par exemple, d'interdire l'usage de pesticides à moins de 15 mètres des habitations et des lieux d'activité humaine.

3. Une alimentation saine et de proximité

- > Atteindre 80% de produits bio ou locaux dans la restauration municipale et lutter contre le gaspillage alimentaire
- > Créer une ferme pédagogique dans un des hameaux ou villages d'Arles
- > Mieux rémunérer les denrées achetées par le marché alimentaire, pour en augmenter la qualité.
- > Inciter les producteurs locaux à se monter en coopérative pour pouvoir répondre aux exigences des appels d'offre de la cantine municipale.
- > Encourager et valoriser, avec les associations de commerçants et les forains, les commerces qui assurent la promotion et la distribution de produits agricoles et agroalimentaires locaux
- > Inviter, en prenant appui sur la Charte écocitoyenne, les associations à utiliser des produits locaux dans leurs manifestations en leur proposant le cas échéant des cours de cuisine et en leur mettant à disposition le matériel nécessaire

- > Multiplier, grâce aux cuisines installées dans les centres sociaux, dans les foyers seniors à la cuisine collaborative récemment ouverte à Griffeuille, les actions d'initiation et de perfectionnement à la cuisine de produits locaux
- > Développer les jardins familiaux et partagés dans les villages et des quartiers d'Arles
- > Poursuivre les projets jardin dans les écoles.
- > Lancer un appel à projet pour mettre à disposition d'exploitants agricoles des terrains municipaux inexploités en contrepartie d'actions pédagogiques.
- > Permettre, par le biais du cahier ressource, à chaque classe des écoles primaire de la ville de visiter, une fois par an, un des fournisseurs locaux d'A table.
- > Créer un jardin pédagogique fournisseur de la cuisine centrale, dans lequel les écoles volontaires pourront participer à la mise en place des circuits courts.
- > Créer une ceinture verte agricole en capacité d'alimenter la commune en produits locaux, de saison et produits dans le respect de l'environnement à l'image de l'initiative lancée à Pau.
- > Solliciter les éleveurs ovins/caprins/bovins pour expérimenter l'éco-pâturage.
- > Prendre appui sur le Projet Alimentaire Territorial co-piloté par le Pays d'Arles et la Métropole Aix Marseille Provence autour de l'ambition « Produit ici, consommé ici » pour développer les circuits courts et de proximité
- > Identifier un élu municipal délégué à l'agriculture et à l'alimentation. Définir une véritable ambition municipale autour des enjeux liés au maintien des activités agricoles, à la montée en qualité des pratiques et des productions pour renforcer le positionnement du territoire comme un territoire exemplaire et développer une offre qualitative pour tous les consommateurs
- > Mettre en place un « Observatoire local de l'alimentation » dont l'objet sera d'éclairer les politiques publiques sur les enjeux liés à la production, la commercialisation, et la consommation de produits locaux

4. Une Energie à consommer avec modération...

- > Initier et relayer les campagnes d'information et de sensibilisation aux écogestes qui permettent d'économiser jusqu'à 200 euros par an pour une famille.
- > Accompagner les familles les plus fragiles dans l'optimisation de leur consommation énergétique par des diagnostics et des recommandations sur leur équipement et leur utilisation.
- > Profiter de chaque initiative nationale ou régionale visant à distribuer gratuitement aux familles des équipements permettant de réduire leur consommation énergétique.
- > Maintenir à travers l'espace info énergie et/ou la future plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, les services de conseil aux particuliers.
- > Accompagner les entreprises, à travers leurs chambres consulaires et ou fédérations professionnelles dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique

- > Développer les rénovations énergétiques prenant appui sur les matériaux locaux biosourcés (paille de riz) notamment dans les bâtiments publics et les logements sociaux
- > Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et le développement des LED (200 000 euros d'économies par an depuis 2014).
- > Poursuivre les investissements permettant d'optimiser les équipements de chauffage (150 000 euro d'économies par an depuis 2018).
- > Renforcer la cellule Energie créée en 2016 par le recrutement d'un technicien supplémentaire pour être plus performant dans la réduction des consommations.
- > Poursuivre la télégestion pour une meilleure gestion des consommations énergétiques dans les bâtiments communaux et sur les espaces publics.
- > Réinvestir les revenus de la taxe finale sur la consommation d'électricité (1,3 M€ / an) et les revenus liés à la transition énergétique dans les actions liées au domaine pour engager la commune dans un cercle vertueux de bénéfice / investissement.
- > Réinvestir à l'échelle de la communauté d'agglomération les recettes fiscales liées à la production d'énergie sur le territoire (CSPE), dans le financement de la transition écologique.
- > Créer un outil juridique spécifique de type SEM ou SPL pour les travaux de rénovation énergétique et de production d'énergie.
- > Concrétiser le partenariat avec la Caisse des dépôts, la Communauté d'Agglomération et le Pays d'Arles pour mettre en place les outils de financement nécessaires à la réalisation des investissements liés à la rénovation énergétique ou à la production d'énergies renouvelables.
- > Lutter contre les pollutions lumineuses et obtenir le label « Villes et village étoilés »
- > Encourager les initiatives citoyennes par quartier ou village visant à l'extinction de l'éclairage public à certaines heures de la nuit.
- > Renforcer les règles d'urbanisme et veiller à ce que les opérations immobilières intègrent parfaitement les enjeux de la transition écologique et s'inspirent de la Charte des Ecoquartiers définie par l'Etat.

5. ... et à produire localement !

- > Encourager l'autoconsommation et les projets publics, partenariaux et citoyens (à l'image de l'action de la SAS Centrales villageoises, qui développe l'installation de panneaux solaires sur les toits communaux de production d'énergie renouvelable) pour maximiser les retombées financières liées à l'énergie
- > Engager un programme de modernisation des stations de pompage en Camargue (inscrit au Contrat de transition écologique)
- > Réaliser à l'échelle du Pays d'Arles les premiers projets visant à valoriser la biomasse (déchets verts, sous-produits de l'agriculture ou de l'agroalimentaire) pour la production d'énergie.

- > Valoriser l'ancienne déchetterie de ségonnaux par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en mobilisant des capitaux publics, privés et citoyens.

6. Pour une nature en ville comme à la campagne

- > Planter 10.000 arbres ainsi qu'un arbre à chaque entrée au CP (600 par an environ) au cours du mandat, pour transformer les entrées de ville, les ronds-points, les anciennes voies ferrées, les berges du Rhône, les haies agricoles, les grandes places de vie d'Arles, les écoles, les arrêts de bus.
- > Ombrager les principaux parcours piétons qui relient les grands quartiers de la ville (Avenue Sadi Carnot / Avenue Stalingrad)
- > Initier un programme de végétalisation des espaces urbains en lien notamment avec les enjeux liés aux phénomènes d'extrême chaleur en été.
- > Poursuivre la mise en œuvre du Plan Local de Biodiversité
- > Veiller à ce que chaque habitant en zone urbaine soit à moins de 10 mn à pied d'un Parc public
- > Privilégier les essences méditerranéennes locales.
- > Planter des arbres fruitiers et/ou mellifères sur l'espace public destinés à la cueillette.
- > Développer les actions de plantation citoyenne et d'appropriation citoyenne de l'espace public à travers notamment le permis de végétaliser mis en place en 2017.
- > Développer le rucher école et le « jardin des avettes » sur le site de Beauchamp.
- > Inciter à la végétalisation des murs de clôtures.
- > Créer une nouvelle Charte de l'arbre qui prévoit la plantation de 10 arbres pour un abattu.
- > Travailler à l'avènement à long terme d'un « Central Park » reliant les marais de Beauchamps au « bois de Géant Casino »
- > Veiller à la prise en compte concrète de la Nature dans les projets d'urbanisation
- > Préserver les continuités écologiques (trames vertes et bleues) dans les documents de planification urbaine
- > Laisser se développer des réservoirs de biodiversité en ville.
- > Obtenir 3 libellules au concours « Capitale française pour la biodiversité » et 3 fleurs au concours « ville et villages fleuris »
- > Instaurer une fête de la Nature annuelle au printemps
- > Donner les moyens politiques, humains et financiers au Parc naturel régional de Camargue de jouer son rôle de « Parlement » et d'être le lieu où tous les camarguais peuvent construire leur territoire
- > Préparer le renouvellement de la Charte du Parc naturel régional de Camargue prévue pour 2025
- > Préserver et valoriser nos grands espaces naturels en mobilisant les outils de gestion existants (Natura 2000, ZNIEFF, Charte du Parc, etc)

- > Valoriser nos grands espaces naturels (Plage de Piémanson, Domaine de la Palissade, Marais du Vigueirat, etc) à travers une politique d'accueil et de découverte
- > Conforter les marais du Vigueirat dans leur rôle de « laboratoire » du développement durable
- > Accompagner la création d'une Fondation Beauduc qui aurait l'objectif de réimplanter de la biodiversité dans cet espace naturel.

7. Réduire, trier, valoriser pour une bâtir une commune « zéro déchets »

- > Accompagner les initiatives permettant aux citoyens et aux entreprises de réduire leur production de déchets.
- > Demander aux associations d'utiliser des gobelets réutilisables ou des gourdes pour leurs manifestations (festivals, fête, etc.).
- > Instaurer une charte de l'utilisation des espaces publics prévoyant expressément l'utilisation de vaisselle réutilisable et le tri des déchets.
- > Faire en sorte que la collectivité montre l'exemple.
- > Accroître les opérations d'information et de sensibilisation en faisant appel à la mobilisation citoyenne en renfort des agents territoriaux.
- > Augmenter le nombre de composteurs collectifs pour les habitants qui n'ont pas d'extérieur.
- > Concevoir, au sein de la ville et des hameaux, des zones identifiées de déchetterie, compostage et ressourceries.
- > S'inscrire dans la démarche « zéro plastique » initiée par la Région.
- > Créer une nouvelle déchetterie au nord de la ville et rénover celle de Trinquetteille.
- > Créer une déchetterie professionnelle pour les entreprises.
- > Optimiser les différents outils de traitement des déchets : sacs poubelles transparents, composteurs, service encombrants, déchetterie, etc.
- > Soutenir les structures de valorisation des déchets (ressourcerie) et plus largement consolider les filières de l'économie circulaire
- > Mener une politique ferme de répression en cas de dépôts sauvages.
- > Elaborer à l'échelle de l'agglomération un programme local de prévention et de gestion des déchets avec une stratégie : Réduire, trier, valoriser
- > Mettre en place un plan zéro mégot et conventionner avec les restaurants, les cafés et les bars pour les inciter à proposer des cendriers à l'extérieur de leurs établissements.

8. La transition écologique, créatrice de richesses et d'emploi

- > Accompagner et valoriser, à travers la Charte écocitoyenne de la commune, toutes les entreprises qui s'engagent concrètement dans la transition écologique

- > Rassembler les acteurs de l'économie et de l'emploi pour développer les activités dans le domaine de l'économie circulaire et l'économie « verte ».
- > Accompagner le développement de la monnaie locale, la « Roue arlésienne »
- > Initier et accompagner les solidarités économiques locales
- > Favoriser l'émergence d'une filière économique de pointe autour de la transition écologique et lui dédier des espaces économiques
- > Repérer toutes les initiatives en faveur de l'économie circulaire et encourager leur structuration

- > Créer une rubrique transition écologique dans l'application municipale pour smartphone.
- > Etudier la possibilité de créer un lieu d'information dédié à la transition écologique, porté par une association

9. L'éducation et la sensibilisation

- > S'appuyer sur les associations locales et notamment le CPIE et Pays d'Arles en Transition pour éduquer et sensibiliser tous les publics.
- > Augmenter le nombre d'animations pour sensibiliser les cantines (crèches, écoles, foyers seniors, etc.) au gaspillage alimentaire.
- > Encourager les acteurs locaux luttant contre le gaspillage alimentaire, comme, par exemple, la transformation du gaspillage alimentaire des restaurateurs locaux en compost pour les zones végétalisées de la ville.
- > Créer une distinction d'ambassadeur de l'environnement pour les citoyens qui s'engagent dans des actions bénévoles de sensibilisation ou de collecte des déchets.
- > Profiter de chaque évènement public ou citoyen pour informer et sensibiliser sur les enjeux liés à la transition écologique
- > Permettre à chaque enfant scolarisé en école primaire de bénéficier d'au moins un court séjour en Camargue ou dans les Alpilles, à la découverte de nos espaces naturels
- > Recréer une structure d'hébergement collective à Salin de Giraud en capacité d'accueillir des groupes scolaires

10. Une terre d'innovation écologique

- > Mettre en place annuellement des États Généraux, ouverts à tous, autour de la Ville Verte, afin de faire un point d'étape de la politique municipale mise en place, de faire émerger de nouvelles actions et projets citoyens et de réaliser un retour d'expérience des acteurs impliqués au sein du territoire.
- > Construire avec les citoyens un projet avec une vision à 15 ans pour la partie agglomérée de la Ville, dans le cadre de la démarche expérimentale initiée avec la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux
- > Rédiger un rapport annuel sur le développement durable qui met en avant les interconnexions entre les politiques économiques, sociales et environnementales
- > Examiner chaque décision municipale au filtre de son impact écologique
- > Créer une structure municipale de regroupement de délégations (un Pôle de Travail Ville Verte) pilotée par l'adjoint-e à la transition écologique

